

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 12 novembre 2013

# Projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt

## Déclaration du groupe de l'agriculture

L'avis que nous examinons aujourd'hui a été élaboré en très peu de temps. Nous avons relevé ce défi grâce à la grande compétence de la rapporteure, ainsi qu'à l'implication de chaque membre de la section.

Nous sommes parvenus à un texte de qualité mais notre satisfaction reste amère. Le groupe de l'agriculture regrette que la loi d'avenir, qui est un texte très important pour notre secteur, n'ait pas bénéficié, au CESE, d'un temps d'examen à la hauteur des enjeux économiques, sociaux et environnementaux et des attentes de nos concitoyens pour une alimentation saine, sécurisée et diversifiée.

Cette loi, qui se veut être une loi d'avenir, est d'autant plus importante dans le contexte de crises et de malaises que connaît notre secteur.

Dans la situation économique actuelle, où la concurrence européenne et internationale est chaque jour plus vive, les nouvelles contraintes, les charges supplémentaires et les alourdissements administratifs ne sont plus supportables.

Au contraire, nous attendons un accompagnement des exploitations agricoles et des entreprises d'amont et d'aval par des mesures concrètes face au *dumping* social de nos voisins européens et à leur dynamisme économique ; nous demandons une élimination rapide des distorsions de concurrence pour retrouver de la compétitivité, condition *sine qua non* du maintien des activités de production et de transformation et des très nombreux emplois qui y sont liés, ainsi que de l'installation de nouveaux agriculteurs. Les compétences et savoir-faire des agricultrices, des agriculteurs et des salariés du secteur sont reconnus et ne demandent qu'à s'exprimer.

C'est sur ces points que l'attention de la loi d'avenir devrait se porter, ainsi que sur l'innovation, la recherche et la professionnalisation du métier, dans un contexte d'aléas forts et de besoins croissants en investissement, en conseils et en développement dans les exploitations agricoles.

Au cours des travaux de la section, les débats ont essentiellement porté sur l'article 1<sup>er</sup> concernant les grandes orientations de l'agriculture. Notre agriculture, dans sa grande diversité de filières et de territoires, a d'énormes potentiels pour développer sa production interne, ses exportations en produits basiques et en produits transformés, qui sont appelés à se développer de plus en plus. Nous ne devons laisser de côté aucune de nos possibilités pour rester la grande puissance agricole et

agroalimentaire que nous sommes aujourd'hui, qui représente plus de 15 % des emplois et qui contribue positivement pour 10 à 12 milliards d'euros par an dans la balance commerciale française.

Nous aurions souhaité que le texte de l'avis aille plus loin et que nous fassions preuve de plus d'ambition pour retrouver le *leadership* européen, perdu depuis quatre ans. Toutefois, le compromis auquel nous sommes parvenus sur ce point est satisfaisant.

Par ailleurs, nous aurions voulu que sur le volet « forêt », secteur tout à fait essentiel, le texte affirme la nécessité de maintenir le Plan pluriannuel régional de développement forestier (PPRDF).

Le groupe de l'agriculture s'est prononcé en faveur de ce texte.